

# Le rôle du syndicat en matière de santé et de sécurité du travail



Présentation par Jean Dussault,  
directeur du Service de la santé et  
de la sécurité du travail de la FTQ

Colloque du SCFP-Québec en  
santé et sécurité du travail  
Trois-Rivières, le 4 mai 2010



**Le syndicat a-t-il un rôle à jouer  
en matière de santé et de  
sécurité du travail?**

Pour être en mesure de définir son rôle, il faut d'abord connaître à fond son milieu de travail. Par exemple :

- les travailleurs et les travailleuses
- le travail
- le syndicat

# Pistes de travail

Le comité syndical de santé-sécurité doit défendre adéquatement les positions adoptées par les membres lors des assemblées générales. Il doit notamment promouvoir l'action syndicale dans le but de solutionner les problèmes de santé et de sécurité du travail. Pour ce faire, il doit défendre clairement les positions syndicales à l'intérieur de son syndicat et lors des rencontres avec la partie patronale

# En vertu de quoi le comité syndical de santé-sécurité est-il constitué?

## 1. En vertu des statuts

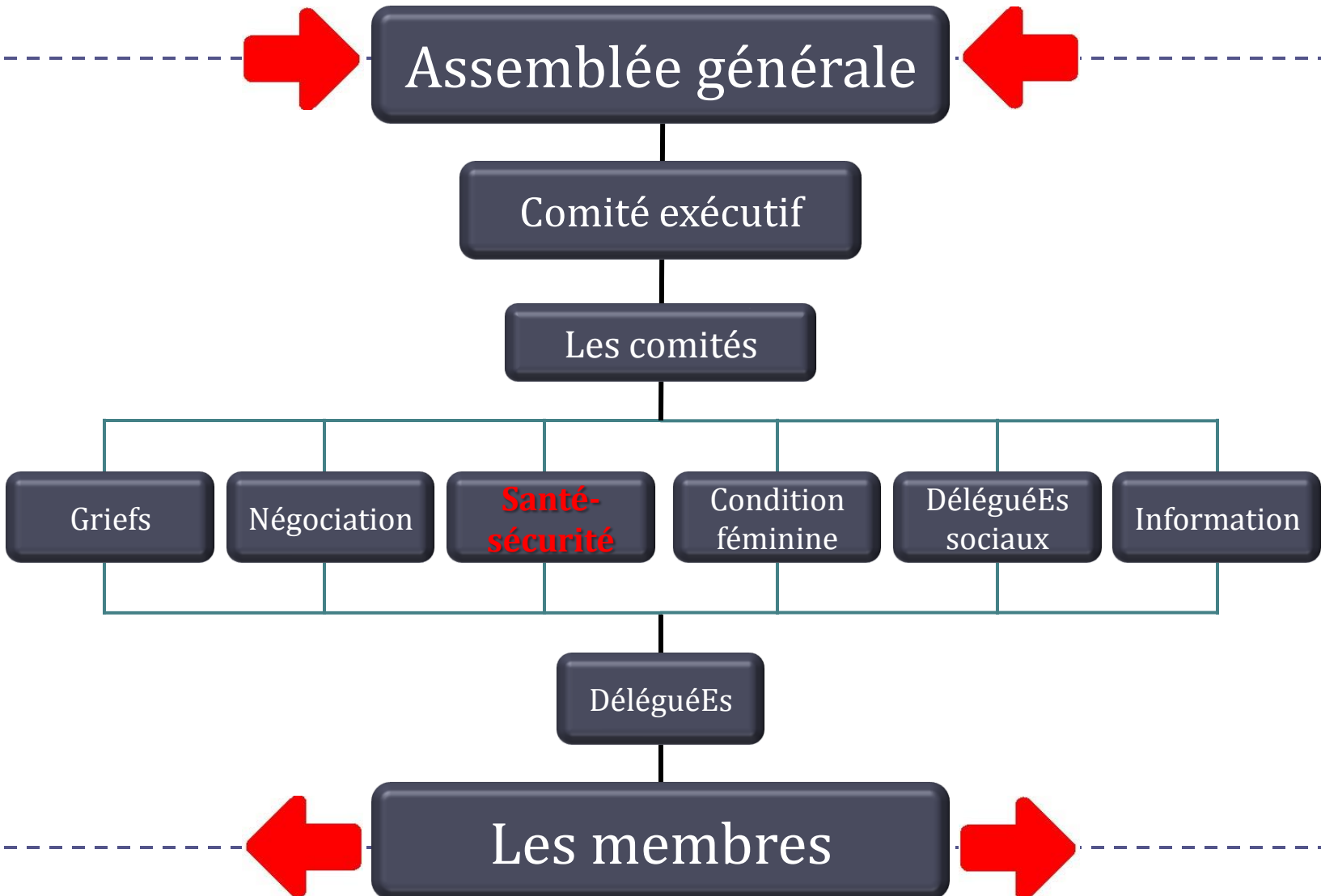
La création de comités est prévue dans les statuts de la majorité des affiliés de la FTQ (négociation, griefs, santé-sécurité, éducation, condition féminine)

## 2. En vertu de la convention collective

On peut négocier des clauses pour la reconnaissance d'un comité syndical de santé-sécurité

À prévoir : libérations pour accomplir le rôle qu'il doit jouer au sujet de la santé et sécurité

# Organigramme de la section locale



**Quel est le rôle du comité  
syndical de santé-sécurité  
du travail?**

# Le travail du comité syndical de santé-sécurité

1. Les conditions dangereuses
2. Les accidents du travail
3. Les maladies professionnelles, tant physiques que mentales
4. L'application des lois et règlements
5. La formation et l'information des délégués et des membres
6. La préparation des négociations



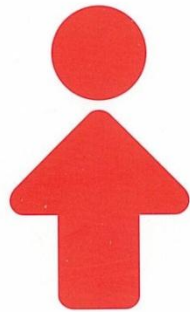
## 1. Les conditions dangereuses

Il doit voir à ce que chaque condition dangereuse soit dénoncée et ensuite corrigée par l'employeur.

Il doit :

- informer l'ensemble des membres de leurs droits et les sensibiliser à dénoncer les conditions dangereuses
- aider les membres à bien situer le problème
- faire enquête
- faire des plaintes écrites
- défendre la position syndicale auprès de l'employeur

Formulaires  
de plaintes  
en santé et sécurité  
du travail



**FTQ**

FTQ



**Plainte de prévention**

Syndicat : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

**FTQ**

Lieu : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Plainte remise à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentant-e  
du syndicat : \_\_\_\_\_



Section Locale \_\_\_\_\_

## Relevé de conditions dangereuses ou d'atteintes à la Santé

DATE : \_\_\_\_\_

LIEU DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_

(UNE SEULE CONDITION DANGEREUSE PAR FORMULAIRE)

DESCRIPTION \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_REMIS À: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
(supérieur immédiat)PAR: \_\_\_\_\_ TÉMOIN: \_\_\_\_\_  
(signature)

L'employeur a-t-il tenté de corriger le problème?

Comment? \_\_\_\_\_ Oui Non 

Date: \_\_\_\_\_

La solution proposée par l'employeur élimine-t-elle le danger?

Oui  Non Distribution  
des  
copies1° supérieur immédiat  
2° direction (employeur) ou  
bureau du personnel3° délégué(e) ou travailleur(euse)  
4° membre du comité syndical en  
santé sécurité du travail

## 2. Les accidents du travail

Il doit étudier les accidents qui se produisent, faire les recommandations qui s'imposent et :

- recevoir périodiquement les rapports d'accidents qui ont :
  - nécessité des premiers soins
  - impliqué des pertes de temps ou des soins médicaux
- faire une enquête syndicale pour chaque accident (voir à enquêter sur les accidents sans blessure)
- consulter les membres pour voir comment éliminer les causes d'accidents

### **3. Les problèmes de santé physique et mentale (maladies professionnelles)**

Il doit étudier les problèmes de santé afin de forcer l'employeur à trouver des solutions adéquates. Il doit avoir des dossiers détaillés sur des sujets tels que les :

- risques à la santé dans le milieu de travail
- recommandations faites
- enquêtes et rapports d'accidents
- comptes rendus des réunions
- personnes qui quittent l'employeur et les raisons

## 4. L'application des lois et règlements

Il doit étudier les failles et la non-observance des règlements qui peuvent et doivent être corrigés immédiatement. Il doit voir à ce que l'employeur mette en application les règlements en SST et :

- informer les employés des caractéristiques des matières ou produits dangereux utilisés
- donner une information complète sur les résultats enregistrés par des appareils de mesure (bruit, ventilation, etc.)
- former adéquatement, souvent durant plusieurs années, tous les nouveaux employés

## **5. La formation et l'information des délégués et des membres**

- Il doit travailler en relation très étroite avec l'exécutif local, déterminer ses priorités et faire rapport lors de l'assemblée mensuelle
- Il assure la formation et le soutien en santé et sécurité des délégués de département
- Il est responsable de voir à ce que les membres soient sensibilisés à la santé et sécurité

## 6. La préparation des négociations

- Il doit posséder un dossier de toutes les plaintes en santé et sécurité non réglées ou perdues
- Il doit posséder un dossier sur les problèmes en santé et sécurité causés par l'organisation du travail et sur les solutions possibles
- Il doit obtenir des pouvoirs et du temps de libération, par la convention collective, pour l'élimination des dangers à la source



**Comment les membres du  
comité de santé et de sécurité  
font-ils leur travail?**

Cette connaissance du milieu est primordiale car c'est notre plus grande force. Ce n'est que par des actions menées avec et pour tous les membres que nos efforts porteront fruit.

Nous devons aussi parler de santé et sécurité avec nos membres, leur faire rapport de nos actions, publiciser nos succès, mais aussi expliquer nos échecs.

Nous devons également leur demander de nous aider pour mettre de la pression sur l'employeur afin qu'il règle les problèmes qui compromettent notre intégrité physique et psychologique.

Les conséquences de l'inaction se ressentent dans nos vies, nos familles et nos proches. Elles compromettent l'avenir et hypothèquent notre retraite.

# Composition du comité syndical de santé-sécurité

- Les membres qui forment la partie syndicale du comité paritaire
- Le ou la représentantE, ou les représentantEs à la prévention
- Des déléguéEs de département
- Des membres

**Notre santé  
n'a pas de prix!**